

DEPARTEMENT
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE

CANTON DE
CHALONS - 3

COMMUNE DE
CHEPY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

Date de convocation :

23 janvier 2017

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, VEDANI Lionel, SOURDET Joëlle, WEBER Patrice, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Nombre de
Conseillers : 10

Présents : 8
Votants : 8

Absent, Monsieur : BALOURDET Patrice.

Absent et excusé, Monsieur : GIOVANNI Philippe

Formant la majorité des membres en exercice.

N° 1332/2017

Objet :

TRAVAUX
D'EXTENSION DE
RESEAUX
ELECTRIQUE RUE H.
BOULLEZ

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des Conseillers que 8 nouvelles habitations devraient voir le jour dans la rue H. BOULLEZ, d'ici la fin de l'année.

Ces prochaines habitations, situées en zone UD, seront construites en fin de réseaux. Actuellement non raccordées au réseau électrique il convient d'établir une extension pour les alimenter en électricité.

Monsieur le Maire informe les Conseillers que cette charge incombe obligatoirement à la commune et qu'un devis auprès du SIEM a été demandé et se présente comme suit :

EXTENSION :

L'extension est composée d'un terme fixe de 968€ plus un coût au mètre d'extension forfaitaire fixé à 35€ auquel s'ajoute un prix de 4€ pour le fourreau d'éclairage public, soit 39€

BRANCHEMENT :

Celui-ci s'élève à 780€ (forfait pour un coffret de branchement) et 900€ (forfait pour un coffret et un coffret supplémentaire au dos de ce dernier).

Le coût total de cette opération, s'élève dans ce cas présent à :

$968€ + (39€ \times 175 \text{ m}) + (780€ \times 4) + (900€ \times 4) = 14\ 513€$

Après avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal,

Décident à l'unanimité d'accepter le Devis proposé par le SIEM et charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

Extrait certifié conforme,
Fait à Chepy, le 31 janvier 2017.

Le Maire,

J. ROUSSINET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215101395-20170130-1332-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2017

Publication : 31/01/2017